



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal Session ordinaire Séance du mercredi 29 janvier 2020

Étaient présents : M. VAN VOOREN Cédric, Maire.

MM. et Mmes POISSONNEAU Claude, MURZEAU Arnaud, BOUHATMI Nadia, CHOIMET Valérie, Adjoint.

MM. et Mmes BARILLÈRE Jean-René, CHEVALIER Fabienne, COTTENCEAU Marylène, DEROUINEAU Linda, ROBIN Franck, SABATINI Ange, TIJOU Liliane, Conseillers municipaux.

Excusés : M. HERVÉ Michel, Adjoint ;

M. MASSON Bruno, Conseiller municipal.

Absents : Mmes et M. LAIZET Séverine, LOPES Véronique, PORTAL Michel, Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme. Fabienne CHEVALIER

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Approbation du Compte Rendu de la séance précédente.

Le Compte rendu de la séance du 21/01/2020, dont chaque conseiller a eu connaissance, ne faisant l'objet d'aucune remarque, demande de modification ou observations particulières **est adopté**.

I – FINANCES

- DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – DEMANDE DE SUBVENTION – AMÉNAGEMENT DE LA COULÉE DES DOUVES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la zone verte appelée « coulée des douves » située à proximité du centre bourg, afin de répondre aux besoins et aux attentes exprimées par la population. La commune souhaite aménager cet espace pour répondre à certains objectifs majeurs, à savoir améliorer le bien-être des jeunes et moins-jeunes ; créer un espace de rencontres des familles et des générations ; préserver par le choix des structures, emplacements et matériaux, le côté naturel de la zone de la coulée des douves ; et créer de nouveaux espaces de stationnement et une circulation réservée aux piétons et accessibles à tous.

Le coût prévisionnel de cette opération d'investissement s'élevant à 333 045 € HT soit 399 654 € TTC, monsieur le Maire propose de solliciter auprès de l'Etat une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 (DETR) à hauteur de 35 % du montant prévisionnel des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, **décide** de solliciter auprès de l'Etat une aide financière au titre de la DETR 2020 à hauteur de 35 % du montant prévisionnel de l'opération d'aménagement de la coulée des douves et **approuve** le plan de financement suivant concernant l'opération d'aménagement de la Coulée des Douves :

DEPENSES		
	Montant HT	Montant TTC
Aménagement de la coulée des douves		
Frais d'étude - Maîtrise d'oeuvre		
Etudes, esquisses, conseil et concertation avec les partenaires, Etude AVP et projet; Analyse et relevés du site	11 525,00 €	13 830,00 €
Maîtrise d'oeuvre	10 520,00 €	12 624,00 €
SOUS-TOTAL	22 045,00 €	26 454,00 €
TRAVAUX		
Terrassements	20 000,00 €	24 000,00 €
Revêtements (circulation-parking)	119 500,00 €	143 400,00 €
Eaux pluviales - Noues	25 500,00 €	30 600,00 €
Eclairage	22 500,00 €	27 000,00 €
Jeux	102 000,00 €	122 400,00 €
Autres équipements	21 500,00 €	25 800,00 €
SOUS-TOTAL TRAVAUX	311 000,00 €	373 200,00 €
TOTAL DEPENSES	333 045,00 €	399 654,00 €

RECETTES	
	Montant TTC
DETR 2020 (35 %)	116 565,75 €
Autofinancement (dont 65 559,54 € de FCTVA)	283 088,25 €
TOTAL RECETTES	399 654,00 €

- DÉLÉGATION AU MAIRE POUR SOLLICITER DES SUBVENTIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 avril 2014 portant délégations du Maire suivant l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 127 modifiant l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales, autorise le Conseil municipal à donner délégation au Maire à solliciter à l'État ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions,

Considérant que cette nouvelle disposition s'inscrit dans une démarche de simplification administrative et d'efficience,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, **décide** de donner délégation à Monsieur le Maire, pendant la durée de son mandat, pour solliciter auprès de l'État, d'autres collectivités territoriales, ou d'autres partenaires institutionnels, l'attribution de subventions et **précise** que la délégation est une délégation générale et concerne toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

II – MARCHÉS PUBLICS

- CONSTRUCTION D'UNE BRIGADE DE GENDARMERIE ET DE HUIT LOGEMENTS – RÉSULTAT CONSULTATION – ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Vu la consultation publiée le 13.11.2019 pour une remise des offres le 12.12.2019,

Vu l'ouverture des plis le 13.12.2019,

Vu l'analyse des offres réalisée par le bureau de maîtrise d'oeuvre,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

DECIDE de retenir pour les lots 1,2,3,4,5,6,8,9,10,11,12,13,14 et 15 :

LOTS	ENTREPRISES	Euro HT	Euro TTC
Lot 1 : Gros œuvre	SAS BAUMARD	590 000.00 €	708 000.00 €
Lot 2 : Ravalement de façade	ATECS	56 058.86 €	67 270.63 €
Lot 3 : Charpente-Couverture	SARL LAROCHE	92 985.30 €	111 582.36 €
Lot 4 : Etanchéité	CMG	8 693.29 €	10 431.99 €
Lot 5 : Menuiseries extérieures - Serrurerie	CONCEPT ET MENUISERIE	103 952.57 €	124 743.08 €
Lot 6 : Menuiseries intérieures Bois	MENUISERIE AMIOT	58 924.68 €	70 709.62 €
Lot 8 : Revêtements de sol	GROUPE VINET	91 000.00 €	109 200.00 €
Lot 9 : Peintures	THIERRY PAILLAT	47 585.45 €	57 102.54 €
Lot 10 : Electricité	SARL GOURICHON	102 200.00 €	126 640.00 €
Lot 11 : CVC-Plomberie-Sanitaires	SARL GOURICHON	192 000.00 €	230 400.00 €
Lot 12 : VRD	BOUCHET TP	142 275.50 €	170 730.60 €
Lot 13 : Contrôle des réseaux EU	BOUCHET TP	838.40 €	1 006.08 €
Lot 14 : Espaces Verts – Clôtures - Portails	BOUCHET TP	90 297.00 €	108 356.40 €
Lot 15 : Eau potable	VEOLIA	10 896.00 €	13 075.20 €
TOTAL lots 1,2,3,4,5,6,8,9,10,11,12,13,14 et 15		1 587 707.05 €	1 905 248.46 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés

DECLARE le lot n°7 (Cloisons-Doublages-Plafonds-Isolation) infructueux pour « motif inacceptable »

SOLLICITE Monsieur le Maire pour déposer sur la plateforme dématérialisée le marché concernant le lot n°7 déclaré infructueux ;

- LOTISSEMENT LE CHATEAU – CHOIX MISSION GÉOMÉTRIE URBANISME ET MISSION MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis du cabinet de géomètres CHRISTIAENS-JEANNEAU-RIGAUDEAU pour un montant de 32 460.00 € HT soit 38 952.00 € TTC, et de la SAS ERIMM pour un montant de 5 310.00 € HT soit 6 372.00 € TTC concernant l'ensemble des missions techniques et honoraires sur le dossier du lotissement du château.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, **accepte** les devis du cabinet de géomètres CHRISTIAENS-JEANNEAU-RIGAUDEAU pour un montant de 32 460.00 € HT soit 38 952.00 € TTC, et de la SAS ERIMM pour un montant de 5 310.00 € HT soit 6 372.00 € TTC concernant l'ensemble des missions techniques et honoraires sur le dossier du lotissement du château et **précise** que ces dépenses seront imputées sur le budget annexe du Lotissement du Château.

III - INTERCOMMUNALITÉ

- AdC – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE BALAYAGE DE LA VOIRIE (2020-2024)

Monsieur le Maire explique qu'afin d'optimiser le coût de leurs prestations de balayage de voirie, l'Agglomération du Choletais et quatorze communes membres, dont la commune de Vezins, souhaitent constituer un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande publique. Une convention doit être signée pour définir les modalités de constitution et de fonctionnement de ce groupement. Le groupement est constitué en vue de la passation des marchés relatifs aux prestations de balayage de voirie. A l'issue de la procédure, il sera conclu, à hauteur des besoins annuels minimum prédéfinis, un marché à bons de commandes par membre du groupement.

La convention prévoit, pour les prestations en cause :

- un engagement minimum annuel déterminé à 3 250 € HT, pour la commune de Vezins
- de désigner l'Agglomération du Choletais comme coordonnateur qui aura la charge de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant et de signer et notifier l'accord-cadre correspondant
- que le choix des titulaires des marchés est fait par la commission d'appel d'offre du coordonnateur du groupement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, **approuve** la convention telle qu'elle est présentée et **autorise** Monsieur le Maire à la signer.

IV –QUESTIONS DIVERSES

Mail administré – Etat du chemin n°31

Un mail a été reçu concernant l'état du chemin n°31 en direction des poteries suite à des travaux réalisés à cet endroit par l'entreprise Armor Réseaux Canalisations pour le compte d'ENEDIS. Des photos vont être prises pour constat et un courrier recommandé envoyé aux entreprises concernées.

DDFIP – Mise en place d'un Conseiller aux décideurs locaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du nouveau réseau de proximité des services de la DGFIP un conseiller aux décideurs locaux a été nommé. Une rencontre est prévue le mercredi 05.02 avec le service administratif de la commune.

AdC – Conférence intercommunale du logement le 13.02.2020

L'invitation pour la conférence intercommunale du logement du 13.02.2020 est envoyée à Mme CHEVALIER, M. BARILLERE, M. MASSON et M. MURZEAU.

AdC – Demi-journée technique « Les animaux en Ville » - mars 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'organisation d'une demi-journée technique sur le thème « Les animaux en Ville » en mars 2020. M. VINCENDEAU, agent technique communal, assistera à cette demi-journée.

Club de l'Espérance – Présentation nouveau bureau

Monsieur le Maire présente le nouveau bureau du Club de l'Espérance.

Club de l'Espérance – Demandes de réservation des salles 2020

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de demande de réservations des salles en 2020 pour le Club de l'Espérance. Le suivi des réservations sera effectué par le service administratif de la commune et un courrier de réponse va être apporté.

Club de l'Espérance – Demandes mise à disposition sono et vidéo

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de demande de mise à disposition de la sono et du vidéoprojecteur en 2020 pour le Club de l'Espérance. Le suivi des réservations sera effectué par le service administratif de la commune et un courrier de réponse va être apporté.

Ecole de l'Evre – Réunion du conseil d'école du 04.02.2020

Monsieur le Maire informe que la prochaine réunion du conseil d'école de l'école publique de l'Evre aura lieu le 04.02.2020 à 18h30.

Rappel – Inauguration de mise en 2X2 voies de la RD960 – VEZINS/CORON – 06.02.2020

✚ Présentation de la revue de presse.

La séance est close à 19h30.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 26 février 2020 à 18h

Le Maire,
Cédric VAN VOOREN



